

**1. Des chèvres à poil dans les ronces ?**

1 journée : 9h30-17h30

**Entretenir et valoriser des espaces embroussaillés en développant un atelier de chèvres des Pyrénées**

Cette formation s'adresse en particulier aux agriculteurs intéressés par la chèvre des Pyrénées mais qui n'ont pas franchi le pas d'acquérir quelques bêtes (ou qui viennent de constituer leur troupeau). Elle s'adresse également aux agriculteurs, particuliers et collectivités qui souhaitent gérer des espaces embroussaillés sans recourir à des méthodes mécaniques ou chimiques.

**Objectif :** Etre en mesure de constituer un troupeau de chèvres des Pyrénées pour valoriser des milieux embroussaillés voire délaissés en alternative à une intervention mécanique ou chimique.

**Public :** Exploitants agricoles, collectivités ou particuliers souhaitant valoriser des espaces embroussaillés et/ou développer un atelier de chèvres des Pyrénées en complément d'une autre activité

**Supports de formation :** visite d'élevage, apport de contenus théoriques et partage d'expériences

**Contenu :** Présentation de la race et des systèmes qui la valorisent (élevages allaitants / fromagers)  
Impact des chèvres pyrénéennes sur la végétation : présentation de résultats d'étude, échanges sur les différentes gestions des broussailles (mécaniques, chimiques) et des atouts de la chèvre des Pyrénées  
Eléments pour la conduite d'un troupeau de chèvres des Pyrénées  
Autres valorisations possibles du troupeau (viande de chevreaux, primes PAC)

**Intervenante :** Fanny Thuault (animatrice association chèvre des Pyrénées)

**Date et lieu :** deux sessions identiques (au choix) : 22 janvier 2019 secteur Saint Sever (Landes) ou 29 janvier 2019 secteur Salies du Salat (Ariège)

**2. Valoriser la viande de chevreau**

1 journée : 9h30-17h30

**Objectif :** Identifier les circuits de commercialisation possibles pour la viande de chevreau, en viande fraîche ou transformée

**Public :** Eleveurs ou futurs éleveurs de caprins souhaitant valoriser la viande caprine

**Supports de formation :** visite d'un atelier de transformation artisanal, apport de contenus théoriques et partage d'expériences, dégustation de plats cuisinés à base de viande de chevreau

**Contenu :** Conduite des chevreaux (sous la mère, biberon)  
Points de vigilance et outils pour le suivi de la croissance et de l'état sanitaire  
Modes de commercialisation les plus fréquents (viande fraîche ou transformée) débouchés et outils présents sur le territoire (abattoirs, ateliers de transformation)  
Comment parler du produit et désamorcer les éventuelles réticences des consommateurs  
Calculer une marge brute

**Intervenante :** Fanny Thuault (animatrice association chèvre des Pyrénées)

**Date et lieu :** 25 janvier 2019 secteur Lavelanet (Ariège)

Le coût des formations est pris en charge pour les contributeurs Vivea (contributeurs à jour de leurs cotisations MSA et n'ayant pas déjà atteint le plafond annuel de prise en charge). Les stagiaires ne relevant pas de ce fond de formation devront prendre contact directement avec le responsable du stage avant inscription.

**Inscriptions et informations complémentaires :** Fanny Thuault 05.61.02.14.19 [asso.chevre.pyr@free.fr](mailto:asso.chevre.pyr@free.fr)

# CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

## 1. Inscriptions et coût de la formation

Le stage est ouvert à tout public concerné par les thématiques abordées.

L'inscription est enregistrée à réception du formulaire d'inscription accompagné d'un chèque de caution de 50€ à l'ordre de l'Association Chèvre des Pyrénées. Ce chèque sera restitué en début de formation.

Dans un souci d'organisation, les inscriptions doivent parvenir à l'association Chèvre des Pyrénées deux semaines avant le début de la formation.

Le coût de la formation est pris en charge pour les stagiaires cotisant au fond de formation Vivea. Lors de l'inscription, le stagiaire assure son éligibilité au fond de formation Vivea (pour bénéficier d'une prise en charge des fonds Vivea, les ressortissants Vivea doivent être à jour de leurs cotisations MSA et ne doivent pas avoir déjà atteint leur plafond annuel de prise en charge). Les stagiaires ne relevant pas de ce fond de formation devront prendre contact directement avec le responsable du stage avant inscription.

## 2. Annulation ou absence

Toute annulation doit impérativement être notifiée au responsable de la formation au moins 8 jours avant le début de la formation.

Toute absence non justifiée à la formation entraînera l'encaissement du chèque de caution.

## 3. Date, lieu, horaires et programme

Une convocation précisant date, lieu, horaires et programme du stage sera envoyée à réception du formulaire d'inscription et au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu ou l'intervenant si les circonstances l'y obligent.

## 4. Attestation de présence

Il sera délivré aux stagiaires une attestation de présence à la fin de chaque formation.

## 5. Obligations du stagiaire

Le stagiaire s'engage à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. En cas contraire, l'attestation de stage ne pourra être délivrée.

Le stagiaire atteste, en cas de utilisation d'un véhicule pendant la durée de la formation, être en possession d'un permis de conduire et certificat d'assurance valide.

Le stagiaire doit s'assurer de sa couverture sociale ainsi que de la validité de son assurance responsabilité civile en cas de dommage sur un tiers. L'association Chèvre des Pyrénées décline toute responsabilité en cas d'accident.

## INSCRIPTIONS FORMATIONS JANVIER 2019

### Association chèvre des Pyrénées

NOM Prénom : .....

ADRESSE : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

Tél : .....

Mail : .....

N° SIRET : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation (au dos du programme)

#### SITUATION PROFESSIONNELLE :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Exploitant agricole (*)    | <input type="checkbox"/> en démarche d'installation ( <b>joindre une attestation VIVEA</b> ) |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur (*) | <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi  |
| <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire (*)     | <input type="checkbox"/> Salarié agricole  |
| <input type="checkbox"/> Aide familiale (*)         | <input type="checkbox"/> Autre : .....   |

(\*) ressortissants VIVEA

Thème de la formation	Formations auxquelles je m'inscris (cocher la ou les cases)
<b>Des chèvres à poil dans les ronces ?</b> Entretien et valoriser des espaces embroussaillés en développant un atelier de chèvres des Pyrénées	Formation d'une journée (2 sessions identiques au choix) <input type="checkbox"/> 22 janvier 2019 secteur Saint Sever (Landes) <input type="checkbox"/> 29 janvier 2019 secteur Salies du Salat (Ariège)
<b>Valoriser la viande de chevreau</b>	Formation d'une journée <input type="checkbox"/> 25 janvier 2019 secteur Lavelanet (Ariège)

Formations gratuites pour les contributeurs VIVEA. Un chèque de caution de 50€ à l'ordre de l'association chèvre des Pyrénées devra être joint au formulaire d'inscription. Il vous sera restitué le jour de la formation. Nous consulter si vous n'êtes pas ressortissant Vivea.

**FORMULAIRE ET CHEQUE DE CAUTION A RETOURNER à**  
**Association Chèvre des Pyrénées – 32 avenue du Gl de Gaulle – 09000 FOIX**  
 Informations complémentaires : Fanny Thuault 05.61.02.14.19 [asso.chevre.pyr@free.fr](mailto:asso.chevre.pyr@free.fr)